

## Mariages blancs et regroupements familiaux : cessons d'être naïfs !

24-09-2008

Le mariage fout le camp&hellip; sauf quand il a un objectif caché moins avouable ! Depuis plus ou moins 20 ans, le mariage est une des grandes sources du regroupement familial car le mariage est un droit fondamental de l'être humain et le fait d'être en séjour illégal n'est pas un motif suffisant à lui tout seul pour s'opposer à un mariage.

Ce qui est frappant c'est que le nombre de mariages a diminué globalement en Belgique [50 000 en 1996 et 44 000 en 2007] alors que le nombre de mariage célébré à Bruxelles a presque doublé en 15 ans : il s'agit en réalité pour la plupart de mariages bidons. On distingue dans les mariages « de complaisance » soit des mariages « simulés » [« blancs » si simulés par les deux parties, « gris » si simulés par une partie] soit des mariages « arrangés » [unions réelles mais pratiquées dans le but d'obtenir pour l'autre conjoint le droit au séjour] ou forcés. Le regroupement familial, la voie royale Dans toute la région bruxelloise, le regroupement familial prend une ampleur difficilement supportable [environ 3.000 nouveaux étrangers par an à Schaerbeek rien que par regroupement familial]. Il se concrétise par un nombre croissant de mariages dont au moins un des conjoints est directement issu d'un pays hors UE. Parmi ces couples, beaucoup ont rapidement recours à l'aide sociale. Ces mariages génèrent aussi des drames humains lorsque des femmes viennent après coup demander « annuler » leur mariage. Actuellement, beaucoup de victimes de ces pratiques demandent le divorce au vu de la longueur de la procédure d'annulation et le conjoint malhonnête peut bénéficier de son titre de séjour frauduleusement acquis, sans autre inquiétude. Les officiers de l'Etat Civil que nous avons contacté nous disent être fort désarmés face à ces pratiques mafieuses. Pour démasquer les fraudeurs, ils se basent sur leur bon sens. Dès qu'il y a une grande différence d'âge, un des deux conjoints en séjour illégal, une langue différente entre eux, le fait qu'ils ne connaissent rien de l'autre ou des contradictions dans leurs déclarations, ils refusent de les marier. Malheureusement, ce bon sens n'est pas appliqué avec autant de rigueur à Schaerbeek, Namur, Verviers et Woluwe-Saint-Lambert qu'à Bruxelles-Ville, Charleroi, Liège [Droixhe, Bressoux] ou Molenbeek, champions du laxisme en la matière.

40% d'unions avec au moins un illégal ! L'évolution est telle qu'à Bruxelles, les unions entre Belges d'origine ne représentent plus que 15% des mariages, contre 60% 10 ans plus tôt&hellip; Par conte, les unions avec au moins un illégal dans les deux mariés ont grimpé à 40 % des célébrations ! La politique laxiste d'une certaine gauche bien pensante, laxiste et naïve en la matière nous a conduit à ces aberrations à la fois sociologiques, sociales et financières : communes asphyxiées, CPAS croulant sous les demandes abusives, déstructuration sociologique et quartiers ghettos où même les flics n'osent plus mettre les pieds ! Ce qui pose problème, c'est le regroupement familial, principale porte d'entrée de l'immigration actuelle : c'est sous couvert du regroupement familial que se pratique une invasion économique avec son cortège de droits sociaux [des droits toujours des droits pour quels devoirs]. Ce phénomène a pris aujourd'hui une ampleur jamais rencontrée dans le passé : le regroupant peut aujourd'hui faire venir les membres de sa famille en ligne directe [ascendants ET descendants]. De plus en plus de personnes âgées se retrouvent ainsi sur le territoire national et ont, statistiquement, plus recours aux soins de santé. Ces pratiques aident peu à l'intégration : au vu de leur situation matérielle, leur manque de qualification et leur méconnaissance des langues nationales, elles ne s'intègrent pas et obèrent sérieusement les budgets sociaux communaux [ceux des CPAS en particulier]. N'oublions pas que l'Etat fédéral ne prend en charge que 50% du coût des CPAS pour les communes de moins de 100 000 habitants. Les communes doivent donc se débrouiller pour le reste en surtaxant ceux qui produisent des richesses pendant que d'autres croupissent dans l'assistanat et le clientélisme.

Il existe des solutions Seul Jean Gol, en homme intelligent, avait vu clair et tenté, à l'époque, d'éviter le chaos dans lequel nous nous engouffrons aujourd'hui. UBU pense que 4 mesures pourrait à tout le moins rétablir un certain équilibre et inverser la tendance :

1. Revenir à l'interdiction du regroupement familial en cascade, encore édulcorée récemment (art.10 §3).  
2. Exiger une cohabitation de 5 ans ininterrompue des 2 époux dans le royaume avant de délivrer un titre de séjour de 5 ans et à fortiori une demande de nationalité belge.  
3. Mettre totalement fin au droit au séjour de l'étranger en cas de dissolution du mariage volontaire ou séparation très peu de temps après le mariage.  
4. Limiter le regroupement familial au conjoint et aux enfants mineurs, punt aan de lijn.

Il est temps que nos élus se réveillent et se rendent compte, qu'au nom d'une politique électoraliste communautariste, il sont en train de mettre à mal les fondements de notre société.